

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2012

Par suite d'une convocation en date du 5 juin 2012, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le mardi 12 juin 2012 à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du Jour prévu à la séance est le suivant :

- **Modification de l'affectation du résultat 2011 pour le budget M49**
- **Rapport sur l'eau**
- **Décisions Modificatives**
- **Bonification des frais d'échange entre la commune et Madame PASTRES**
- **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012**
- **Adhésion des Grandes Loges à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne**
- **CDD agent d'entretien**
- **Questions diverses :**
 - **Festivités « Fête de la musique-14 juillet-Foire exposition »**
 - **Travaux**
 - **Centre aéré**
 - **Remise des dictionnaires**

Modification de l'affectation de résultat 2011 pour le budget M49

Jacques ROUSSEAU explique qu'il y a lieu de rectifier l'excédent de fonctionnement à reporter pour le résultat 2011 du budget de l'eau (M49), qui s'élève à 45 345€ au lieu de 41 576€.

Une délibération est nécessaire pour annuler et remplacer la précédente (n°2012.03.27-07).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications sur la délibération d'affectation du résultat pour l'exercice 2011, Budget M49.

Décisions Modificatives

Jacques ROUSSEAU explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster certaines lignes budgétaires. Il présente les lignes concernées pour la M14 et la M49 et propose de procéder aux virements de crédits nécessaires.

Après avoir pris connaissance des lignes budgétaires concernées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives.

Encaissement d'un chèque de l'Office Notarial de l'Arquebuse

Michel VALTER présente au Conseil Municipal un courrier reçu de l'Office Notarial de l'Arquebuse faisant état d'une bonification de frais suite à l'acte d'échange de terres en date du 12 Octobre 2011.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque de l'Office Notarial de l'Arquebuse.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter, pour l'année 2012, le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir, pour l'année 2012, les mêmes taux d'imposition qu'en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012.

Rapport sur l'eau

- **Vu** la loi n°92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- **Vu** la loi n°95-101 du 2 février 1995,
- **Vu** le décret n°94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, Monsieur le Maire soumet pour approbation le rapport annuel sur l'eau pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte le rapport annuel sur l'eau pour l'année 2011 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Adhésion de la commune de La Veuve à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération, en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal des Grandes Loges a sollicité son adhésion à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

En application de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion est subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'adhésion de la commune des Grandes Loges est conforme au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale validé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et arrêté par le Préfet de la Marne en date du 19 décembre 2011.

Par conséquent, au terme de l'article 5211-18 alinéa 2, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de réponse dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il est donc proposé de délibérer favorablement sur l'adhésion de la Commune des Grandes Loges à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et sur la modification des statuts qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Recy approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune des Grandes Loges à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne ainsi que la modification des statuts occasionnée.

CDD agent d'entretien

Madame SIMON explique que le contrat d'un des agents arrive à son terme le 9 août 2012, et qu'il est nécessaire d'embaucher une personne à durée déterminée afin d'assurer le ménage dans les bâtiments communaux ainsi que l'encadrement de la cantine.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose la création d'un contrat à durée déterminée allant du 10 août au 30 novembre 2012.

Il précise que la durée initiale du contrat sera de 3 mois, qu'il pourra débuter à compter du 10 août 2012 et que la durée hebdomadaire de travail sera de 20 heures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à créer un contrat de travail à durée déterminée.

Informations diverses :

- **Festivités « Fête de la musique, 14 juillet, Foire exposition »**

Madame AUGUSTE Sylvie informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée des préparatifs des différentes manifestations à savoir :

- La fête de la musique est prévue le 23 juin à 15h, rendez-vous place de la Mairie pour ensuite déambuler dans le village avec la Fanfare à Paulette jusqu'à 17h, Une initiation Ukulélé est prévue de 17h30 à 19h00 à la Salle Maurice SIMON. De 19h00 à 21h00 fanfare
- Le 14 juillet, le feu d'artifice est commandé, l'orchestre et la restauration sont gérés par le Comité des fêtes. Madame AUGUSTE rappelle que toutes les bonnes volontés seront appréciées pour aider à la mise en place.
- La journée des communes de la Foire exposition se déroulera le mercredi 5 septembre pour notre commune et celle de Saint Martin sur le Pré. Les sections de l'ERSM se sont concertées afin de prévoir la présentation de leurs activités. Un diaporama est envisagé, pour se faire les sections sportives de l'ERSM ont travaillé sur des photos et des films avant la fermeture de la Salle des Sports. Les autres associations communales seront prochainement associées.
- Pour le chemin des crèches, cette année, deux vitrines seront exposées à la Salle Maurice SIMON et une crèche sera exposée à l'église avec l'accord de Madame PASTRES.

- **Cimetière**

Carole SIMON informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du jardin du souvenir débiteront le 25 juin.

- **Tour de France**

Gérard REGNAULT informe l'évolution de l'organisation du tour de France qui passera dans la commune de RECY le vendredi 6 juillet.

- **Point sur les travaux**

Gilles DENNEVAL fait un compte-rendu de l'avancée des différents travaux prévu sur la commune :

- Le lundi 18 juin, les travaux de voiries seront terminés et les travaux du plancher de la Salle des Sports débiteront.
- Les travaux du groupe scolaire commenceront le 6 juillet à l'étage du bâtiment.
Monsieur le Maire propose de passer régulièrement afin de s'assurer que les ouvriers n'empruntent pas le même chemin que les enfants du Centre Aéré.
Carole SIMON rappelle que les enfants auront accès au rez-de-chaussée, côté cours élémentaire pour les petits (préau intérieur, sanitaires, cuisine, dortoir), au préau extérieur de la cour de l'école et la cour élémentaire, il n'y aura donc pas de chemin commun.
De plus, l'association « Famille Rurale », bénéficiera durant tout le mois de juillet de la salle des associations.

- **Zone artisanale**

Le début des travaux d'aménagement pourraient débiter fin d'année.

- **Parc industriel**

Les acquisitions foncières relatives à l'extension du parc industriel sont à présent très avancées.

Cette extension ouvrira un caractère de « Pôle d'Excellence », comme la première tranche, afin d'accueillir de grands projets industriels et logistiques permettant le redéveloppement économique de l'ensemble de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

A Recy, le 12 juin 2012.
Le Maire,
Michel VALTER